

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

173826

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2226

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Retraite
EL HAMZI MOULAY AHMED

Date de naissance :

31-08-1956

Adresse :

21 Rue Sohay Moudaraka
All Chock 2226

Tél. :

0662548528

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. CHAHI Abdelghani
Maladies du Coeur et des Vaisseaux
Angle Bd. Panoramique et Bd. 2
Mars Andalous 3 Rue 14 N°1 - 1^{er} E.
Casablanca - Tél : 05 22 52 50

Date de consultation :

25 AOUT 2013

Nom et prénom du malade :

El Hamzi MY Ahmed Age: 60

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Cardiopathie M. Cheingue 100

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

05/08/2013

Signature de l'adhérent(e) :

El Hamzi

Le : 05/08/2013

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23 AOUT 2023			200,00	INNPE 091017202 امراض اقلاب و اشرايين Dr. CHAIFI Abdellah ladies du Cœur et des Vaisseaux Angle Bd. Panoramique et Bd 2 Mars Andalous 3 Rue 14 N°1 - 17 Et. Casablanca - Tel. 05 22 52 63 03

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Siham Angle, Rte 31 - Int. Omaniya N°64 Ain Seba Casablanca Tel. 05 22 52 63 03	23/08/23	2151,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		DATE DU DEVIS <input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

V140977/01

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg
28 comprimés ○
PPV 87DH50

CILENTRA® 10 mg
Boîte de 28 Comprimés
pelliculés sécables



6 118001 300303

LOT : 015
PER : SEP 2024
PPV : 140 BH 00

H130

V140977/01

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg
28 comprimés ○
PPV 87DH50

Maphar
Bd Alklimia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Tanganil 500mg cp b30
P.P.V : 50,10 DH



6 118001 183340

Méd
PPV: 126 DH 00

6118001030316

TAREG 80 mg ○

28 comprimés pelliculés

PPV : 131,50 DH



6118001030316

TAREG 80 mg ○

28 comprimés pelliculés

PPV : 131,50 DH

Sanofi-aventis Maroc ○
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Coplavix 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 270,00 DH

6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc ○
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Coplavix 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 270,00 DH

6 118001 082018

Maphar
Bd Alklimia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 20mg cp pell b30
P.P.V : 250,00 DH

6 118001 183128

Maphar
Bd Alklimia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 20mg cp pell b30
P.P.V : 250,00 DH

6 118001 183128

LOT 221878
EXP 08/2025
PPV 99.00 DH

PPV: 193DH10

CODE No.: MPIDRUGS/25/24/83

ECG

Dr CHAHI Abdelghani

Nom : elhamzi moulay Shmmed 0031285

Sex : Male Case No. :

Age : 67Y Lit No. :

Clinique N : Date : 23/08/2023

Section :

Fréquence:	1000Hz	PR Interval:	185 ms
Temps d'écha	11s	QT Interval:	359 ms
FC:	77bpm	QTc Interval:	407 ms
P Interval:	85ms	P Axis:	63.80°Cb
QRS Interval:	78 ms	QRS Axis:	-12.70°Cb
T Interval:	189 ms	T Axis:	55.70°Cb

Prompt:

الدكتور شاهي عبد الغاني
أمراض القلب والشرايين
Dr. CHAHI Abdelghani
Maladies du Coeur et des Vaisseaux:
Angle Bd. Panoramique et Bd. 2
Mars Andalous 3 Rue 14 N°1 - 1^{er} Etage
Casablanca - Tél.: 05 22 52 05 05

Signature Medecin :

TA 14/17

